

La notion de "patrimoine culturel immatériel"

Des traditions "vivantes et évolutives" qui procurent un sentiment "d'identité et de continuité" à ceux qui les perpétuent : ainsi la convention de l'UNESCO définit-elle la notion de patrimoine culturel immatériel, énumérant, parmi d'autres domaines concernés, "les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel" ainsi que les objets et lieux qui leur sont associés.

La convention de l'UNESCO

Adoptée en 2003 et ratifiée par la France en 2006, cette convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est aujourd'hui opérationnelle. Ainsi, il est possible, par exemple, de déposer des candidatures pour une inscription de telle ou telle pratique sur une liste de sauvegarde, procédure qui requiert, comme le précise le texte, "la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine".

Objectif des Rencontres

S'adressant à l'ensemble des acteurs concernés (associations culturelles de Bretagne, écomusées et musées de sociétés, élus des assemblées territoriales, personnes investies dans la transmission orale ou en charge de projets culturels...), les Rencontres du patrimoine culturel immatériel de Bretagne se proposent de contribuer à informer sur la notion de patrimoine culturel immatériel et sur la convention de l'UNESCO qui s'y rapporte, à aider à la réflexion sur les enjeux de sa sauvegarde, à faciliter les échanges entre les différents acteurs et à impulser une véritable dynamique pour la reconnaissance et la mise en valeur de ce patrimoine.

* Pour en savoir plus, consultez l'espace consacré au patrimoine culturel immatériel sur le site portail de l'UNESCO : www.unesco.org

Organisation



Dastum, Centre de Musique et de Danse Traditionnelles en Région, œuvre à la collecte, à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine oral de Bretagne. Ses archives sonores sont accessibles via Internet dans différents points de consultation également répartis sur le territoire breton.

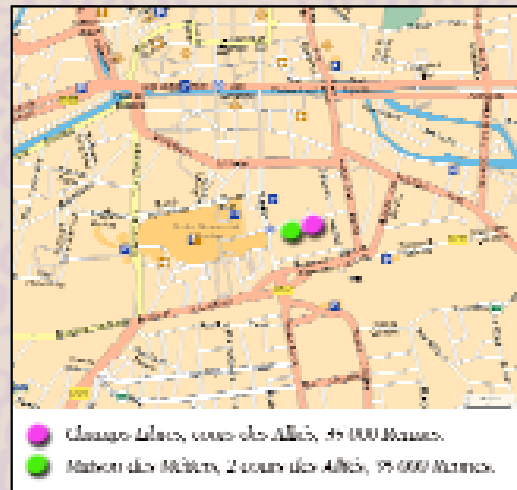


L'**Institut régional du patrimoine (IRPa)** a pour fonction première d'organiser des actions de formation continue visant à la connaissance des patrimoines, à leur conservation et à leur mise en valeur.

Renseignements : IRPa (Tél. : 02 99 79 39 31) /
Dastum (Tél. : 02 99 30 91 00).

Inscriptions auprès de l'IRPa :
Tél. : 02 99 79 39 31 / Courriel : contact@irpa-bretagne.org

Plan d'accès



Avec le soutien de

Commission nationale française pour l'UNESCO, DRAC Bretagne,
Région Bretagne, Rennes Métropole.



Avec le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO

Rencontres du patrimoine culturel immatériel de Bretagne



12 et 13 décembre à Rennes
Champs Libres - Maison des Métiers

Rencontres du patrimoine culturel immatériel de Bretagne – Rennes, les 12 et 13 décembre 2008

Deux ans après la ratification par la France de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la mise en œuvre de la politique française.

– Vendredi 12 décembre –

9H30

Accueil aux Champs Libres

Café et mot d'accueil de Jean-Paul Le Maguet, conservateur en chef du Musée de Bretagne.

10H00

Ouverture des journées, salle Hubert-Curien.

Daniel Delaveau, président de Rennes Métropole et maire de Rennes, Jean-Yves Le Corre, directeur régional des Affaires culturelles.

10H15-13H00

Interventions

- Historique de la convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, principaux concepts et principes.

Chérif Khaznadar, président de l'Assemblée générale des Etats parties à la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

- Déclinaison de la convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en France.

Christian Hottin, Sylvie Grenet, Mission à l'ethnologie du Ministère de la Culture.

- Bretagne : patrimoine oral et patrimoine culturel immatériel. Quels sont les domaines concernés ? Panorama des opérations de sauvegarde avant la ratification de la convention.

Yves Defrance, ethnomusicologue, directeur du CFMI, Université de Haute-Bretagne.

- Les acteurs de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Bretagne avant la convention.

Vincent Morel, conservateur animateur du patrimoine oral, Dastum.

14H00-18H00

Tables rondes, Maison des Métiers.

Mieux identifier le patrimoine culturel immatériel pour concourir à sa reconnaissance, à sa mise en valeur, à sa restitution pour favoriser sa réappropriation par le "public" et par tous les acteurs.

14H30-16H00

Table ronde La reconnaissance du patrimoine culturel immatériel, une nouvelle étape dans l'évolution du concept de patrimoine ?

Présidente de séance : Frédérique Fromentin, Service régional de l'archéologie DRAC Bretagne. Témoins : Mariannick Jadé, chercheur, Daniel Giraudon, chercheur au CRBC, UBO, Jean-Luc Maillard, conservateur directeur de l'Ecomusée du pays de Rennes, Michel Colleu, ancien responsable d'édition au Chasse-Marée.

16H15-18H00

Table ronde Inventaires et inscription sur la liste de sauvegarde : objectifs, méthodes, enjeux.

Présidente de séance : Christian Hottin, Mission à l'ethnologie de la DAPA. Témoins : Jean-Jacques Casteret, ethnomusicologue, responsable du pôle Culture et société de l'Institut occitan d'Aquitaine, Laurier Turgeon, chercheur en patrimoine ethnologique, Université de Laval (Canada).

18H30

Inauguration du portail OAI Archives sonores de la FAMDT (Fédération des associations de musique et danse traditionnelles), en tant que pôle associé BNF, suivi d'un apéritif offert par la FAMDT.

20H30

Soirée conviviale : chant, musique, contes, jeux traditionnels (La Jaupitre/FALSAB).

– Samedi 13 décembre –

9H30-10H00

Synthèse des tables rondes du vendredi, Maison des Métiers.

Dastum et Institut régional du patrimoine.

10H00-11H00

Au-delà des inventaires et de la constitution des listes, comment assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ?

Enquêtes, mise en valeur, transmission, réseaux et partenariats.

Présidente de séance : Pierre-Olivier Laulanné, directeur de la FAMDT. Témoins : Fañch Postic, ingénieur d'études au CNRS

(CRBC), Bernard Cadoret, ancien directeur du Chasse-Marée, Charles Quimbert, directeur de Dastum, Jean-Jacques Casteret, ethnomusicologue, responsable du pôle Culture et société de l'Institut occitan d'Aquitaine.

11H00-12H30

Débat Les politiques actuelles des différentes collectivités en Bretagne en

faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; évolutions éventuelles au regard de la convention de l'UNESCO.

Animateur : Jean-Michel Lucas, Université de Haute-Bretagne. Débatteurs : Sylvie Robert, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne et de Rennes Métropole, Jean-Louis Tourenne, président du CG35 ; Claudy Lebreton, président du CG22 ; Ana Sohier, conseillère déléguée au patrimoine culturel immatériel à la Ville de Rennes. Sous réserves : représentants des conseils généraux 29 et 56.

12H30

Clôture des rencontres

Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional de Bretagne.

14H30-16H00

Groupe de travail Les suites à donner à ces premières Rencontres du patrimoine culturel immatériel.

14H30-16H00

Visite du Musée de Bretagne, offerte aux participants aux Rencontres (sur inscription).

**Formulaire d'inscription
aux Rencontres disponible
à partir du 15 octobre sur les
sites de l'IRPa et de Dastum**

www.irpa-bretagne.org

www.dastum.net

ou en contactant l'IRPa :

Tél. : 02 99 79 39 31.

Courriel : contact@irpa-bretagne.org